

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE

JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND
JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI

DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
ISABELLE RAYLE-DOIRON
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3596

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 4 décembre 2003

Par courriel et par poste

Me Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Efficacité énergétique - Demande en révision de la décision D-2003-110
Dossier Régie : R-3516-2003
Notre dossier : L016830/EF

Chère consoeur,

Hydro-Québec Distribution accuse réception de la demande de remboursement de frais du RNCREQ dans le dossier mentionné en titre.

Bien qu'il appartienne à la Régie de déterminer le bien-fondé des frais, Hydro-Québec désire soulever le caractère excessif et déraisonnable de la réclamation du RNCREQ.

En effet, le nombre d'heures de préparation du procureur nous semble injustifié. Nous voyons difficilement comment ce dossier de révision, dont l'audience a duré tout au plus 4 heures, ait nécessité 52 heures de préparation.

De plus, compte tenu de la nature essentiellement juridique de ce dossier, nous nous interrogeons sur le bien-fondé d'une réclamation de 42,5 heures pour les travaux d'un analyste.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

Éric Fraser

ÉF/mb

c.c.: Me Pierre Tourigny